



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018



Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 4 décembre 2018, immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 07, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant et Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller, Alain Otto.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, sont également présents.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 07.

378/04-12-18

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil désirent apporter la modification suivante à l'ordre du jour :

- Report des items suivants à la séance d'ajournement du 11 décembre 2018 à 18 h 30 :
  - C.2 Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 330 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2019
  - C.3 Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 331 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2019

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

#### **A OUVERTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018
4. Date d'adoption du budget pour l'année 2019
5. Suivi de la mairie

#### **Période de questions du public**

#### **B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

1. PIIA 2018-40037 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville
2. Fixation de dates pour les ventes-débarras en 2019

#### **C AVIS DE MOTION**

1. Avis de motion, dépôt et présentation – Règlement numéro 333 établissant le traitement des élus



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

2. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 330 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2019 – **reporté**
3. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 331 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2019 – **reporté**
4. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 332 abrogeant le Règlement numéro 127 sur les systèmes d'alarme

#### **D ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

1. Adoption du Règlement numéro 325 de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge
2. Adoption du Règlement numéro 326 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge
3. Adoption du Règlement numéro 329 concernant la cueillette des matières résiduelles, recyclables et organiques

#### **E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

#### **F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2018
2. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
3. Suivi du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Rivière-Rouge – Dépôt d'un extrait du registre des déclarations
4. Retrait de la Fédération des Villages-relais et appui à la candidature de la Municipalité de Lac-des-Écorces
5. Travaux de réhabilitation du système de réfrigération au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) – Autorisation de paiement d'une facture
6. Fermeture, abolition et autorisation d'une cession d'une partie de l'ancienne route 11 passant sur les lots P-2 et P-3 du rang Ouest de la rivière Rouge
7. Convention avec Postes Canada concernant le service de Postes-lettres à tarifs préférentiels
8. Convention avec Postes Canada concernant le service Correspondance-réponse d'affaires (CRA)
9. Constat d'infraction – Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
10. Approbation de l'entente entre la Ville et le Carrefour Jeunesse Desjardins pour les années 2019 à 2022 inclusivement
11. Comités et commissions – Modification à la résolution numéro 015/16-01-18 – Nomination d'une représentante au sein du conseil d'administration des Résidences Côte-Cartier
12. Nomination d'un maire suppléant
13. Autorisation de signatures – Remplacement de la résolution numéro 417/04-12-17
14. Ventes pour non-paiement de taxes – Mandat à une firme d'arpenteurs-géomètres

#### **G SÉCURITÉ PUBLIQUE**

1. Sécurité civile – Demande dans le cadre du Programme d'aide financière visant à soutenir les actions de préparation aux sinistres – Volet 1

#### **H TRAVAUX PUBLICS**

1. Engagement de la Ville à installer des compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et un échantillon dans le secteur résidentiel
2. Reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)
3. Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration
4. Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs-conseils – Service d'accompagnement dans la demande d'aide financière du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
5. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019
6. Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités
7. Mandat pour la réparation du compresseur pour la climatisation de la bibliothèque municipale secteur L'Annonciation/Marchand
8. Mandat à une firme d'arpentage et de cartographie afin de produire un levé aéroporté des sablières sur le territoire de la Ville

#### **I LOISIRS ET CULTURE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

### J DIVERS

Période de questions du public

### K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

### ADOPTÉE

379/04-12-18

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

### ADOPTÉE

380/04-12-18

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

### ADOPTÉE

381/04-12-18

### DATE D'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que la date d'adoption du budget de la Ville de Rivière-Rouge pour l'année 2019 soit fixée au 11 décembre 2018 immédiatement après la fin de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération à 19 h.

### ADOPTÉE

### SUIVI DE LA MAIRIE

M. Denis Charette, maire, indique aux membres de l'assistance qu'il souhaite fournir des informations et explications à propos de divers dossiers :

- Explication des points reportés à l'ajournement du 11 décembre à 18 h 30;
- Mise en place du séquestrant/dispersant dans l'eau de l'aqueduc municipal;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

- Suivi du dossier concernant le projet de contrôle biologique des insectes piqueurs;
- Succès de la 16<sup>e</sup> édition Expo-Art organisée par le Club Entr'Aînés au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), qui a eu lieu les 30 novembre, 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2018.

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

### URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### PIIA 2018-40037 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE

382/04-12-18

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville, a été présentée pour la propriété située au 371, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 134 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule numéro 9942-31-9812;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur le remplacement du revêtement de toit, ainsi que le remplacement des portes et fenêtres d'un bâtiment inventorié au répertoire du patrimoine culturel du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement d'origine du toit actuellement de couleur rouge, défraîchie et en mauvais état n'est plus disponible, il sera remplacé par une tôle de couleur cuivre métallisée;

**CONSIDÉRANT** que les fenêtres seront remplacées par des fenêtres de même dimension, mais de couleur brune;

**CONSIDÉRANT** que la porte sera remplacée par une porte de gabarit et de style similaire à celle qui est là présentement;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que le demandeur effectuera une harmonisation complète des éléments extérieurs de la résidence en relation aux travaux qui seront effectués;

**CONSIDÉRANT** que les membres du CCUE estiment que le projet respecte en majorité les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville, soit :

- l'objectif 6 : Favoriser des matériaux de revêtement et des couleurs à l'image des bâtiments environnants, en fonction des critères édictés au règlement;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-56/18.11.07 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 7 novembre 2018, recommandant au conseil municipal d'accepter la présente demande;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter, selon les esquisses fournies, la présente demande visant le remplacement du revêtement de toit, ainsi que le remplacement des portes et fenêtres d'un bâtiment inventorié au répertoire du patrimoine culturel du Québec, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

### ADOPTÉE

383/04-12-18

### FIXATION DE DATES POUR LES VENTES-DÉBARRAS EN 2019

**CONSIDÉRANT** que l'article 9.3 du Règlement numéro 182 relatif au zonage de la Ville précise que les ventes-débarras (ventes de garage) sont autorisées aux occasions déterminées par résolution du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de fixer, pour l'année 2019, les dates autorisées pour les ventes-débarras (ventes de garage) sur le territoire de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

De fixer les ventes-débarras (ventes de garage) sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge aux dates suivantes :

- 17, 18, 19 et 20 mai 2019;
- 24, 25, 26, 27, 28 et 29 juillet 2019;
- 30 et 31 août, 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2019.

### ADOPTÉE

### AVIS DE MOTION

Avis de motion

### AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 333 ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 333 établissant le traitement des élus.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Robert Lambertz dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Qu'un avis public soit publié dans le journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge*, conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

Avis de motion

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 332 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 127 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

La conseillère Karine Bélisle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 332 abrogeant le Règlement numéro 127 sur les systèmes d'alarme.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Karine Bélisle dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

### **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

384/04-12-18

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 325 DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Robert Lambertz lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement, le montant de la dépense qu'il entraîne, le mode de financement, de paiement et de remboursement de la dépense et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, ont été précisés par le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 325 de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge soit adopté.

Que le règlement numéro 325 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Que, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, une copie certifiée conforme de ce règlement soit transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement soit publié sur le site Internet (Web) de la Ville.

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 325 de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge est reproduit au livre des règlements.**

385/04-12-18

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 326 CONCERNANT LES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION DE POUVOIR, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Denis Brabant lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2018;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement, le montant de la dépense qu'il entraîne, le mode de financement, de paiement et de remboursement de la dépense et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, ont été précisés par le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 326 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge soit adopté.

Que le règlement numéro 326 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Que, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement soit publié sur le site Internet (Web) de la Ville.

### ADOPTÉE

**Le texte intégral du Règlement numéro 326 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge est reproduit au livre des règlements.**

386/04-12-18

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 329 CONCERNANT LA CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme la conseillère Andrée Rancourt lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement, le montant de la dépense qu'il entraîne, le mode de financement, de paiement et de remboursement de la dépense et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, ont été précisés par le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 329 concernant la cueillette des matières résiduelles, recyclables et organiques soit adopté.

Que le règlement numéro 329 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

**Le texte intégral du Règlement numéro 329 concernant la cueillette des matières résiduelles, recyclables et organiques est reproduit au livre des règlements.**

### GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

387/04-12-18

#### ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2018 se détaille comme suit :

Salaires :	169 924,65 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	95 711,59 \$
Comptes courants :	<u>274 521,03 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>540 157,27 \$</b>

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

### **ADOPTÉE**

#### DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil suivants ont déposé une déclaration de leurs intérêts pécuniaires :

- M. Denis Charette, maire;
- M. Denis Brabant, conseiller;
- Mme Carole Panneton, conseillère;
- M. Robert Lambert, conseiller;
- M. Alain Otto, conseiller;
- Mme Karine Bélisle, conseillère;
- Mme Andrée Rancourt, conseillère.

#### SUIVI DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et suite à l'adoption, le 6 février 2018, du Règlement numéro 306 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge, le greffier dépose donc un extrait du registre qui contient les déclarations des membres du conseil municipal visées à ladite loi, et ce, pour la période du 5 décembre 2017 au 4 décembre 2018 inclusivement.





No de résolution  
ou annotation

388/04-12-18

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

### **RETRAIT DE LA FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS ET APPUI À LA CANDIDATURE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES**

**CONSIDÉRANT** que la Ville est membre de la Fédération des Villages-relais du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la Ville ne rencontre plus les critères d'admissibilité édictés par la Fédération quant aux services qui doivent être offerts;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Lac-des-Écorces a manifesté son intérêt à devenir membre de la Fédération;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville manifeste son intention de se retirer de la Fédération des Villages-relais du Québec.

D'appuyer la candidature de la Municipalité de Lac-des-Écorces à devenir membre de cette Fédération.

Que la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Lac-des-Écorces, à la Fédération des Villages-relais du Québec, à la MRC d'Antoine-Labelle et au ministère des Transports (MTQ).

#### **ADOPTÉE**

389/04-12-18

### **TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE**

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement d'un montant total de 5 722,87 \$ plus les taxes applicables (montant net de 6 008,30 \$) pour les travaux de réhabilitation réalisés au système de réfrigération au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) par la compagnie « Ingénierie Carmichael Itée » suite à l'événement du 6 septembre 2018, et ce, conformément à la facture numéro MT-1615996.

Que ladite dépense soit prise à même le « fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) ».

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

390/04-12-18

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

### **FERMETURE, ABOLITION ET AUTORISATION D'UNE CESSION D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE ROUTE 11 PASSANT SUR LES LOTS P-2 ET P-3 DU RANG OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE**

**CONSIDÉRANT** qu'un tronçon de l'ancienne route 11, passant sur les lots P-2 et P-3 du rang Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand, traverse la propriété de M. Bernard Fortin, tel que représenté sur le plan numéro 8937 (minute 9519) daté du 19 novembre 2018 préparé par Mme Isabelle Labelle, arpenteure-géomètre, de la firme « Étude Isabelle Labelle »;

**CONSIDÉRANT** que le tronçon concerné de l'ancienne route 11 n'est pas une voie publique dont la gestion relève du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

**CONSIDÉRANT** que par l'effet de la loi, l'assiette foncière de cette ancienne route appartient de droit à la Ville de Rivière-Rouge et ne peut être aliénée à quelque fin que ce soit, à moins d'avoir été préalablement fermée et abolie;

**CONSIDÉRANT** qu'un règlement de fermeture a été adopté par la Municipalité de Marchand le 11 octobre 1994, mais que la cession n'a pas été effectuée à ce jour;

**CONSIDÉRANT** qu'il est approprié de décréter de nouveau la fermeture de cette partie de route et d'autoriser sa cession;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison de l'article 29.16 de la *Loi sur les cités et villes*, le propriétaire ne peut prétendre à la prescription acquisitive de ce tronçon de terrain, que celui-ci soit utilisé ou non, et qu'en conséquence, le concours de la Ville lui est absolument nécessaire pour permettre la régularisation de ses titres de propriété et de la situation;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a manifesté, auprès de la Ville, la volonté d'acquérir ce tronçon inutilisé de l'ancienne route 11 dans le but de régulariser son titre de propriété, en obtenant un titre bon et valide sur cette parcelle de terrain;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge n'a pas intérêt à maintenir dans le domaine public ce tronçon de l'ancienne route 11 aujourd'hui désaffecté et qu'elle estime pouvoir s'en départir à certaines conditions en faveur dudit propriétaire;

**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de procéder à l'adoption de la présente résolution, conformément aux prescriptions des articles 4, 66 et 67 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT** qu'une description technique (minute 9519) identifiant le tronçon visé par la présente résolution d'abolition et de fermeture est annexée à celle-ci pour en faire partie intégrante et valoir à toutes fins que de droit;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toute fin que de droit.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

Que la description technique du tronçon de l'ancienne route 11 visé par la présente résolution de fermeture et d'abolition demeure annexée à la présente résolution en annexe A, pour en faire partie intégrante et valoir à toutes fins que de droit.

Que la Ville, se prévalant des pouvoirs et prérogatives que lui accordent les articles 4, 66 et 67 de la *Loi sur les compétences municipales*, ferme et abolit, à toutes fins que de droit par la présente résolution, le tronçon de l'ancienne route 11 plus amplement décrit à l'annexe A jointe à la présente résolution et autorise sa cession à titre gratuit en faveur du propriétaire riverain, soit M. Bernard Fortin, et ce, aux conditions suivantes :

- tous les honoraires professionnels, coûts, dépens et frais pouvant être associés au travail des professionnels désignés dans ce dossier ainsi que les frais notariés et de publicité de l'acte de cession seront à la charge du propriétaire;
- l'acte notarié devra comprendre, au chapitre des conditions et garanties, une déclaration à l'effet que le propriétaire reconnaît, accepte et assume que la cession intervient sans aucune garantie, de quelque nature qu'elle soit.

Que le maire, M. Denis Charette, et la directrice générale, Mme Louise Chartrand, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents pertinents et nécessaires visant à donner plein effet à la présente résolution, incluant notamment l'acte de cession du tronçon de l'ancienne route 11 passant sur les lots P-2 et P-3 et identifié à l'annexe A jointe à la présente résolution.

### ADOPTÉE

391/04-12-18

#### **CONVENTION AVEC POSTES CANADA CONCERNANT LE SERVICE DE POSTES-LETTRES À TARIFS PRÉFÉRENTIELS**

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la convention intervenue le 5 octobre 2017 entre la Ville de Rivière-Rouge et Postes Canada concernant le service « Poste-Lettres à tarifs préférentiels ».

D'entériner la signature de cette convention par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur général adjoint.

### ADOPTÉE

392/04-12-18

#### **CONVENTION AVEC POSTES CANADA CONCERNANT LE SERVICE CORRESPONDANCE-RÉPONSE D'AFFAIRES (CRA)**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la convention intervenue le 16 novembre 2018 entre la Ville de Rivière-Rouge et Postes Canada concernant le service « Correspondance-réponse d'affaires (CRA) ».

D'entériner la signature de cette convention par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur général adjoint.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

393/04-12-18

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

### **CONSTAT D'INFRACTION – COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST)**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la peine d'un montant de 2 520 \$ réclamée par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en vertu du constat d'infraction numéro 302778 1 001094737.

Que la dépense soit prise à même le « fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) ».

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

#### **ADOPTÉE**

394/04-12-18

### **APPROBATION DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE CARREFOUR JEUNESSE DESJARDINS POUR LES ANNÉES 2019 À 2022 INCLUSIVEMENT**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente entre la Ville de Rivière-Rouge et le Carrefour Jeunesse Desjardins en vertu de laquelle sera versée une contribution annuelle visant à mettre en place et maintenir des services et activités de qualité aux adolescents de Rivière-Rouge, telle entente étant d'une durée de quatre (4) ans, soit de 2019 à 2022 inclusivement.

D'autoriser le maire, M. Denis Charette, et la directrice générale, Mme Louise Chartrand à signer ladite entente.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Patrick Cyr ou la directrice générale, Mme Louise Chartrand, soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

#### **ADOPTÉE**

395/04-12-18

### **COMITÉS ET COMMISSIONS – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 015/16-01-18 – NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES RÉSIDENCES CÔME-CARTIER**

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil modifie la résolution numéro 015/16-01-18 adoptée lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2018 de façon à remplacer la partie concernant le « Conseil d'administration des Résidences Côme-Cartier incluant le projet des Appartements du Quartier » par ce qui suit :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

<b>Conseil d'administration des Résidences Côte-Cartier</b>	Représentants de la Ville : Francine Lefebvre et Denis Francisco : de novembre 2018 jusqu'en novembre 2020
---	--

### ADOPTÉE

396/04-12-18

#### NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination des conseillers suivants en tant que maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge, qui agiront pour la Ville et pour l'Agglomération :

M. Alain Otto, du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2019;  
Mme Carole Panneton, du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2019;  
M. Robert Lambertz, du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2019;  
M. Denis Brabant, du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2019;  
Mme Karine Bélisle, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2019;  
Mme Andrée Rancourt, du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2019;  
M. Denis Brabant, du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2019;  
Mme Andrée Rancourt, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2020.

Que les conseillers désignés comme maire suppléant deviennent les premiers signataires des chèques, effets et autres documents de la Ville à la Caisse Desjardins de la Rouge en l'absence du maire, M. Denis Charette, pendant les périodes décrites ci-dessus, attendu que tous les membres du conseil sont habilités à signer lesdits chèques en cas d'urgence.

### ADOPTÉE

397/04-12-18

#### AUTORISATION DE SIGNATURES – REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 417/04-12-17

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal nomme les signataires suivants pour tous les comptes de caisse, les effets, les chèques et les autres documents de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, à compter du 6 novembre 2018 :

Maire : M. Denis Charette

ou

Maire suppléant : identifié par résolution du conseil

ET

Trésorière : Mme Guylaine Giroux

ou

Directrice générale et trésorière adjointe : Mme Louise Chartrand

D'autoriser chaque membre du conseil municipal à signer tous les comptes de caisse, les effets, les chèques et les autres documents de la Ville de Rivière-Rouge lorsque le maire et le maire suppléant ne sont pas disponibles pour le faire.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 417/04-12-17 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2017.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

398/04-12-18

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

### **VENTES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – MANDAT À UNE FIRME D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'un mandat professionnel soit octroyé à la firme d'arpenteurs-géomètres « Groupe Barbe et Robidoux SAT inc. » pour la conception de plans et de descriptions techniques sur quatre (4) propriétés dont les numéros de matricule sont 2654-35-5548, 1559-87-4040, 9431-44-5020 et 0237-52-1040, afin de procéder à leur vente pour non-paiement de taxes en 2019, tel mandat au montant total de 3 352,50 \$ plus les taxes applicables (montant net de 3 519,71 \$), le tout conformément à leur proposition datée du 4 décembre 2018.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus non affecté de la Ville.

**ADOPTÉE**

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

399/04-12-18

### **SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT À SOUTENIR LES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX SINISTRES – VOLET 1**

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$ et confirme que la contribution de la Ville sera d'une valeur d'au moins 900 \$.

Que la Ville de Rivière-Rouge autorise Mme Louise Chartrand, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

400/04-12-18

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

### TRAVAUX PUBLICS

#### ENGAGEMENT DE LA VILLE À INSTALLER DES COMPTEURS D'EAU DANS LE SECTEUR NON RÉSIDENTIEL ET UN ÉCHANTILLON DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Ville doit fournir un rapport annuel;

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit également installer 130 compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel;

**CONSIDÉRANT** que l'installation des compteurs d'eau n'a pas été complétée au 1<sup>er</sup> septembre 2018, date limite établie par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) depuis 2014;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2019 à :

- prévoir une démarche d'information et de sensibilisation auprès de la population;
- prévoir le montant nécessaire pour réaliser les travaux dans le budget municipal;
- transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation un échéancier incluant :
  - a. Soumission de l'appel d'offres;
  - b. Octroi du contrat;
  - c. Calendrier mensuel d'installation des compteurs;
- avoir complété l'installation des compteurs d'eau à la consommation.

#### **ADOPTÉE**

401/04-12-18

#### REDDITION DE COMPTES DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports (MTQ) versera une compensation de 391 242 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

**CONSIDÉRANT** que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge informe le ministère des Transports (MTQ) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

Que la Ville de Rivière-Rouge informe le Ministère que son auditeur externe présentera les dépenses dans une note aux états financiers 2018.

**ADOPTÉE**

402/04-12-18

### **REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**CONSIDÉRANT** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**CONSIDÉRANT** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver les dépenses d'un montant de 88 895,65 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports (MTQ).

**ADOPTÉE**

403/04-12-18

### **MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DANS LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)**

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme d'ingénieurs-conseils « N. Sigouin Infra-conseils inc. », au montant total de 3 250 \$ plus les taxes applicables, pour un service d'accompagnement pour la demande d'aide financière du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP), tel mandat devant être réalisé conformément au contenu de leur offre de services datée du 9 novembre 2018.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus non affecté de la Ville.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou selon le cas, la directrice générale de la Ville, Mme Louise Chartrand, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce mandat et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

**ADOPTÉE**





No de résolution  
ou annotation

404/04-12-18

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

### **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2019**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la préparation, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, d'un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019;

**CONSIDÉRANT** que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, à un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2019.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée.

Que la Ville confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

Que la Ville reconnait que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

### ADOPTÉE

405/04-12-18

### ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES POUR LE BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS

**CONSIDÉRANT** que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

**CONSIDÉRANT** que, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l' « Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

**CONSIDÉRANT** que la compagnie « Énergère inc. » a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

**CONSIDÉRANT** que pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Ville doit conclure une entente avec la FQM;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et la compagnie « Énergère inc. »;

**CONSIDÉRANT** que la FQM accepte de signer une entente avec la Ville pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère.

Que Mme Louise Chartrand, directrice générale, soit autorisée à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat.

Que Mme Louise Chartrand, directrice générale, soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Ville, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

Que la directrice générale ou toute personne qu'elle désigne soient autorisées à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signée avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

### ADOPTÉE

406/04-12-18

#### MANDAT POUR LA RÉPARATION DU COMPRESSEUR POUR LA CLIMATISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE SECTEUR L'ANNONCIATION/MARCHAND

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat d'un montant total de 2 950 \$ plus les taxes applicables (montant net de 3 097,13 \$) à la compagnie « A.R.C. St-Amand » pour des travaux de réparation du compresseur pour la climatisation de la bibliothèque municipale secteur L'Annonciation/Marchand, conformément à la soumission datée du 3 décembre 2018.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus non affecté de la Ville.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

### ADOPTÉE

407/04-12-18

#### MANDAT À UNE FIRME D'ARPENTAGE ET DE CARTOGRAPHIE AFIN DE PRODUIRE UN LEVÉ AÉROPORTÉ DES SABLIERES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat d'un montant total de 10 500 \$ plus les taxes applicables (montant net de 11 023,69 \$) à la firme « Groupe Geniarp » pour la production d'un levé aéroporté des sablières sur le territoire de la Ville, le tout conformément à la soumission datée du 29 novembre 2018.

Que ladite dépense soit répartie ainsi :

- 7 611,60 \$ à même le budget 2018 de la Ville;
- 3 412,09 \$ à même le surplus non affecté de la Ville.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

### ADOPTÉE

#### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution  
ou annotation

**408/04-12-18**

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

### **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit ajournée au 11 décembre 2018 à 18 h 30. Il est 20 h 39.

### **ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Pierre-Alain Bouchard  
Greffier

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette, maire